Mairie de CRESPIAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

PROCÈS VERBAL

Le mercredi 30 septembre 2026, à 18h30, le Conseil municipal de Crespian, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Céline FARRÉ, Maire.

Présents (13) : Céline FARRÉ, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Nicolas WISNIEWSKI, Sophie BERETTA, Arnaud SAUVAIRE, Anaïs CASIMIR-DURAND, Tony LAUVERGNE, Stéphanie MELLAREDE, Françoise BIAGINI, Gilles DUTRONC, Françoise BOUZANQUET et Marjorie COLAS.

Absents excusés : Raphaël MATHEVET, Lionel CABROLIER.

Secrétaire de séance : Nathalie CUOZZO.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 août 2026
3. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
4. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS)
5. Diagnostic énergétique – Territoire d'Énergie Gard
6. Désignation d'un correspondant CAUE
7. Cycle natation du groupe scolaire
8. Projet Ecopousse
9. Mise en place du Forfait Mobilités Durables
10. Décision modificative M57 – M49
11. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame la Maire propose de désigner un secrétaire de séance parmi les membres de l'assemblée. Le Conseil municipal désigne Mme Nathalie CUOZZO, 2nde adjointe, en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du 30 septembre 2026.

Approbation du procès-verbal du 12 août 2026

Madame la Maire indique que le procès-verbal de la séance du 12 août 2026 a été transmis préalablement par courriel. Il ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité (13 voix pour).

Délibération n° 1 – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Exposé : La TVLH est une contribution fiscale locale qui cible les logements non meublés et inoccupés, afin d'inciter à leur remise sur le marché. Hors zone tendue, son institution est une faculté locale soumise à la décision du Conseil municipal, qui choisit entre l'option A (instituer la TVLH dès 2027) et l'option B (ne pas l'instituer).

Vote : pour l'institution de la taxe : 0 ; contre : 10 ; abstentions : 0

Observations : Trois propriétaires concernés n'ont pas pris part au vote.

Résultat : option B retenue, la TVLH n'est pas instituée sur la commune.

Délibération n° 2 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS)
Exposé : Présentation du rapport annuel de l'exercice écoulé (N-1), qui retrace les données techniques, la qualité du service et le bilan financier, conformément à l'article L2224-5 du CGCT. Le rapport est mis à disposition du public et téléversé sur le site national de l'observatoire de l'eau (SISPEA).
Vote : pour : 13 ; contre : 0 ; abstentions : 0.
Résultat : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Diagnostic énergétique – Territoire d'Énergie Gard (SMEG)
Exposé : Il est proposé de réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti communal avec Territoire d'Énergie Gard (SMEG), afin d'établir un état des lieux technique et financier, de réduire les charges et de programmer les travaux prioritaires éligibles aux subventions (Fonds vert, DETR, Région, Département). Il est demandé au Conseil de valider sa réalisation et d'autoriser Madame la Maire à engager les démarches auprès du SMEG.
Observations : la commune a fait appel au SMEG pour l'étude énergétique des locaux de la mairie et du domaine, avant d'engager des travaux. Nicolas WISNIEWSKI ne prend pas part au vote.
Vote : pour : 12 ; contre : 0 ; abstentions : 0
Résultat : adopté.

Délibération n° 4 – Désignation d'un correspondant CAUE
Exposé : M. Marc LARROQUE, Président du CAUE du Gard, sollicite la commune pour désigner un correspondant pour une durée de 3 ans. Il représente Crespian aux réunions consultatives (3 à 4 par an), ateliers et événements du CAUE dédiés à l'aménagement, au patrimoine et à la transition.
Désignation : M. Didier BROS est désigné correspondant CAUE.
Vote : pour : 13 ; contre : 0 ; abstentions : 0.
Résultat : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Financement du cycle natation du groupe scolaire
Exposé : Suite à la demande de Mme Magali CHABERT, Directrice du groupe scolaire de Montmirat, le Conseil se prononce sur la participation de la commune au financement des activités de natation. La prise en charge se fait au prorata de la population scolaire communale et couvre les frais des 14 élèves résidant à Crespian.
Vote : pour : 13 ; contre : 0 ; abstentions : 0.
Résultat : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Projet Ecopousse
Exposé : Ce programme pédagogique, d'une durée d'une année scolaire, vise à éduquer les élèves dès le plus jeune âge aux éco-gestes et à la maîtrise de la consommation d'énergie. Il est co-développé et soutenu par l'entreprise Eco CO2, la FNCCR (programme national ACTEE) et Territoire Énergie Gard – SMEG. L'adhésion implique la prise en charge des coûts de mise en œuvre de la campagne (formation des équipes, matériel pédagogique, animations).
Résultat : la délibération n'a pas besoin d'être prise puisqu'elle revient à la commune de Montmirat, commune d'accueil du regroupement scolaire.

Délibération n° 7 – Mise en place du Forfait Mobilités Durables (FMD)
Exposé : Le FMD permet d'indemniser les agents publics qui effectuent leurs déplacements domicile-travail en vélo, en covoiturage ou avec d'autres modes de transport durables. Dans la fonction publique territoriale, il n'est pas automatique : il suppose une délibération qui fixe les modalités d'application et la date d'effet. Le montant annuel est de 100 € (30 à 59 jours), 200 € (60 à 99 jours) ou 300 € (100 jours et plus).
Vote : pour : 0 ; contre : 12 ; abstention : 1.
Résultat : rejeté, le FMD n'est pas instauré.

Délibération n° 8 – Décision modificative M57 – M49 (assainissement)
Exposé : Des travaux de curage et de débouchage du réseau d'assainissement ont été réalisés par la société ORIAD. Pour honorer les factures correspondantes (compte 61523 – entretien et réparations sur réseaux d'assainissement), le budget annexe Assainissement est crédité de 3 075,75 € par une subvention de fonctionnement du budget principal de la commune.
Vote : pour : 13 ; contre : 0 ; abstentions : 0.
Résultat : adopté à l'unanimité.

Questions diverses

1. **Marché de Noël :** réflexion sur les animations (tombola, manèges ?). Le Noël des enfants est fixé au mercredi 16 décembre 2026.
2. **Boîtes aux lettres :** action à mener pour le cidex après le porche ; voir avec Jean-Philippe BUCHET pour le fixer provisoirement.
3. **Eaux pluviales et réseau d'assainissement :** demander un devis à ORIAD pour un envoi de fumées afin de repérer les eaux pluviales qui entrent dans le réseau d'assainissement ; voir avec l'ATD si la commune peut adresser des contraintes aux administrés concernant l'écoulement des eaux pluviales sur le réseau d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La Maire,
Céline FARRÉ

MAIRIE DE BRESSIAN (Gard)

La Secrétaire de séance,
Nathalie CUOZZO